

## Critères d'embauche d'un senior en France

Raison d'embauche d'une personne de 50 ans ou plus (plutôt qu'une personne de moins de 50 ans)		Raison de non embauche d'une personne de 50 ans ou plus	
<b>Compétences spécifiques</b>	67		
<b>Meilleure connaissance du monde du travail</b>	45		
<b>Meilleure conscience professionnelle</b>	42		
<b>Moindre nécessité de les former</b>	33	7	<b>Nécessité d'une formation complémentaire</b>
<b>Motivation plus forte</b>	24	11	<b>Motivation moins forte</b>
<b>Plus grande disponibilité horaire</b>	23	10	<b>Moindre disponibilité horaire</b>
<b>Possibilité de bénéficier d'aides de l'Etat</b>	19	7	<b>Moins d'aides à l'embauche</b>
<b>Meilleure ambiance dans l'entreprise</b>	12	5	<b>Moins bonne ambiance de travail</b>
<b>Plus grande polyvalence</b>	21	16	<b>Moindre polyvalence</b>
<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>			
<b>Plus grand dynamisme</b>	12	14	<b>Moins grand dynamisme</b>
<b>Moindre coût salarial</b>	8	16	<b>Coût salarial trop élevé</b>
<b>Rééquilibrage de la pyramide des âges</b>	8	21	<b>Pour rajeunir la pyramide des âges</b>
<b>Aptitudes physiques plus importantes</b>	3	19	<b>Moindres aptitudes physiques</b>
<b>Permettre une gestion de la main d'œuvre à long terme</b>	6	23	<b>Ne permet pas une gestion LT de la main d'œuvre</b>
<b>Plus grande adaptation au changement</b>	5	25	<b>Moins grande adaptation au changement</b>
<b>Plus grande adaptation aux NTIC</b>	3	29	<b>Moins grande adaptation aux NTIC</b>
<b>Plus grand nombre de candidatures dans la tranche d'âge</b>	13	66	<b>Moins grand nombre de candidatures dans la tranche d'âge</b>

Note : la somme des % est supérieure à 100 car les entreprises pouvaient donner plusieurs raisons.  
 Lire ainsi : 33% des établissements ont préféré embaucher un senior plutôt qu'une personne de moins de 50 ans du fait de la moindre nécessité de le former. A l'inverse, 7% des établissements n'ont pas recruté de senior car cela aurait nécessité une formation complémentaire.

Source : enquête ESSA, DARES, ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité.  
 mars 2002